



Six Fours les Plages, le 6 janvier 2022

MAIRIE DE
SIX-FOURS-LES-PLAGES

SERVICE : D.R.H.
drh@mairie-six-fours.fr
Tél : 04.94.34.93.25
N/Réf. : JSV/BP/2022.149

APPEL A CANDIDATURE
EXTERNE (H/F)
GARDIEN - BRIGADIER

POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

RATTACHEMENT HIERARCHIQUE : DIRECTEUR DE LA POLICE MUNICIPALE

STATUT : Catégorie C

Quotité de temps de travail : Temps complet (36h) - **Fonctionnement** : 24/24 et 7j/7

DESCRIPTION DU POSTE :

Sous l'autorité du Directeur de la Police Municipale, vous serez chargé(e) de renforcer l'autorité et l'action des policiers municipaux. Vous participerez à créer un climat sécurisant pour les administrés, et à dissuader les actes de délinquance ou mal intentionnés.

Profil recherché :

Gardien de police municipale (h/f), titulaire (mutation), ou lauréat de concours de gardien-brigadier inscrit sur liste d'aptitude, ou par voie de détachement.

Total 3 agents

Les agents recrutés seront affectés prioritairement à la brigade de jour. En fonction des impératifs de service, ils pourront être affectés à la brigade de nuit.

Recrutement Brigade de Jour

Intégration Brigade de jour :

Missions :

Vous contribuez à faire respecter les pouvoirs de police de Monsieur le Maire sur son territoire d'intervention

Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publique

Recherche et relevé des infractions

Rédaction et transmission d'écrits professionnels

Accueil et relation avec les publics

Permanence opérationnelle du service de police municipale.

Conditions d'exercice

Conditions générales :

Patrouilles constantes sur la commune

Horaires irréguliers, avec amplitude variable en fonction des obligations du service public

Travail en équipe

Formation initiale et continue obligatoires

Bonne condition physique, très grande disponibilité
Respect du code de déontologie, sens du service public, respect des libertés publiques
Exercice professionnel soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formation initiale et continue
Autorisation délivrée par le préfet ou la préfète en cas de port d'armes avec obligation de formation
Port de l'uniforme et de la carte professionnelle obligatoire, permis de conduire obligatoire.

Facteurs de pénibilité :

Présence par tous temps à l'extérieur
Rythme de travail très variable en fonction des événements, régime d'astreinte possible
Facteurs de risques professionnels
Contraintes physiques marquées
Environnement physique agressif.

Relations fonctionnelles

Relations directes avec la population et ses représentants, avec les acteurs locaux de la vie économique et sociale, les bailleurs, les transporteurs, le milieu associatif et les partenaires sociaux
Transmission régulière d'informations au Directeur de la Police Municipale
Relations au procureur ou à la procureure de la République via l'OPJTC
Échanges d'informations permanents avec les autres policières et policiers municipaux
Relations avec l'ensemble des services ; contacts réguliers avec les services techniques, sociaux, juridiques, scolaires, culturels, sport et animation etc.
Coopération avec les services de police des communes limitrophes avec les forces de sécurité de l'État et l'ensemble des partenaires de la sécurité publique
Participation aux dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance.

Moyens techniques particuliers :

Logiciels métiers (enregistrement et transmission des procès verbaux, rapports, Procès verbal électronique, main courante, etc.)
Véhicule de service ou patrouille pédestre, armement (catégories B-1°, D-2°) moyens de communication, de transmission et vidéo-protection, protection individuelle (pare-balles), équipements de contrôle (éthylotests, sonomètres, cinémomètres, PVE, etc.).

SAVOIR-FAIRE

Veille et prévention en matière de maintien du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques :

Appliquer et contrôler le respect des pouvoirs et arrêtés de police du maire, sur son territoire d'intervention, départementaux (arrêtés de Mr le Préfet), nationaux (lois et décrets), et des différents codes
Informier préventivement les administrés de la réglementation en vigueur
Identifier les sites et structures exposés à des risques
Effectuer les missions d'îlotage
Réguler la circulation routière et veiller au respect du code de la route et du stationnement
Prendre des mesures pour veiller à la sécurité des personnes, des biens et au maintien du bon ordre
Surveiller la sécurité aux abords des écoles
Veiller au bon déroulement des manifestations publiques et des cérémonies
Analyser, gérer des situations
Préservation des personnes et des biens
Toutes missions d'aide, d'assistance, et de service public
Faire preuve d'initiative, de rapidité d'exécution et d'objectivité
Rédiger tous documents et procédures liées au fonctionnement et au suivi des missions
Effectuer de la médiation
Travailler en équipe et assurer les transmissions selon les consignes et les procédures définies
Assurer un travail régulier et productif, de proximité (prise de contact avec les commerçants et administrés) et d'écoute, relation avec le public (îlotage)

Analyser rapidement une situation ou des événements imprévus, savoir gérer les situations d'urgence et de conflits, effectuer de la médiation
Assistance aux personnes en danger ou en difficulté.

Recherche et relevé des infractions :

Recueillir des renseignements, les transmettre à la hiérarchie et suivre les résultats
Relever les identités et les infractions
Qualifier et faire cesser les infractions
Intervenir en flagrant délit et présenter le ou les auteurs devant une officière ou un officier de police judiciaire
Se coordonner avec les autres intervenants de la sécurité dans la gestion d'une situation ou d'une infraction
Recueillir et diffuser le signalement de personnes recherchées
Rendre compte de crimes, délits ou contraventions
Réaliser des enquêtes administratives
Transmettre des procès-verbaux.

Rédaction et transmission d'écrits professionnels :

Rendre compte, par écrit ou par oral, à l'autorité supérieure des événements survenus pendant le service et des dispositions prises
Établir et rédiger des rapports d'activités, des comptes rendus de mission d'ilotage et de prévention
Tenir des registres de suivi d'affaires
Rédiger les procédures, les documents et actes administratifs courants liés au fonctionnement et au suivi des missions
Suivre l'évolution des textes législatifs et réglementaires
Maîtriser la législation et la réglementation applicable au code de la route, code pénal, code de procédure pénale

Accueil et relation avec le public :

Accueillir et orienter le public sur la voie publique et au sein du service
Écouter, accompagner une personne en difficulté
Porter assistance à des usagers en situation de crise ou d'urgence
Orienter les personnes vers les services compétents
Développer l'information et le dialogue auprès de la population.

SAVOIRS

Savoirs Socioprofessionnels :

Événements locaux susceptibles d'entraîner une surveillance ou une intervention
Pouvoirs de police du maire et compétence spécifiques des autres services de la collectivité et des administrations partenaires acteurs et intervenants de la sécurité et de la prévention

Gestion situationnelle :

Mouvement de foule, agressivité, accident sur voie publique
Techniques d'intervention
Méthodes et principes de surveillance des lieux sensibles
Obligations personnelles de formation continue et d'actualisation des connaissances juridiques et réglementaires
Modalités d'intervention avec les populations à risques et/ou en situation difficile
Droits fondamentaux des personnes
Techniques de neutralisation animaux dangereux
Techniques de communication, de gestion de conflit, de médiation
Techniques de recueil d'information et de constatation des infractions
Procédures administratives
Écrits administratifs et judiciaires opérationnel
Techniques de communication radio
Sanctions disciplinaires et pénales
Caractéristiques des publics assujettis à une réglementation spécifique.

Savoirs Généraux :

Caractéristiques géographiques et socio-économiques du territoire de compétence
Fonctionnement des administrations et établissements publics
Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
Techniques de base en matière de communication écrite ou orale
Techniques et outils de communication
Fonctionnement et attributions des principaux services publics.

Conditions d'exercice :

Soumis à des conditions réglementaires d'agrément, d'assermentation, de formations initiales et continue (FIA/FCO),
Autorisation délivrée par la Préfecture pour le port d'arme (FPA),
Être titulaire de la formation et autorisation délivrée du bâton de défense et/ou matraque télescopique,
Horaires irréguliers, avec amplitude variable (soirées/ Week end/ jours fériés/événements exceptionnels),
grande disponibilité
Services décalés en fonction des circonstances
Bonne condition physique, aucune contre indication pour des vacances de nuit.

LES CONNAISSANCES:

Générales, juridiques et les règlements spécifiques à la fonction et au cadre d'emploi de la Police Municipale
La connaissance des droits, devoirs et obligations relatif au grade de gardien de Police Municipale.
Les gestes techniques d'intervention
Les pouvoirs de Police du Maire.

LES COMPETENCES:

Travail en équipe et à des horaires décalés
Disponibilités et rigueur
Analyser, mettre en œuvre, rédiger, informer, rendre compte, prendre des initiatives
Dynamisme, écoute, adaptation.

LE COMPORTEMENT:

Ponctuel, discret, correct et attentif.
Respect de la hiérarchie et d'autrui.
Maîtrise de soi.
Savoir se remettre en question.

DELAIS POUR POSTULER :

avant le *25 mai* 2022 poste à pourvoir le *1er juillet 2022*
Réponse manuscrite + CV détaillé + copie(s) diplôme(s) + CNI (recto verso) ou carte de séjour + Carte Vitale (ou attestation)+ (si statutaire) 3 derniers arrêtés de position administrative et fiche sont à adresser à :

MONSIEUR LE MAIRE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES
DEPUTE HONORAIRE
D.R.H.
B.P. n° 97
83183 SIX-FOURS-LES-PLAGES CEDEX

Pour le Député-Honoraire
Maire de Six-Fours-les-Plages
Vice-Président de la Métropole T.P.M.
Et par délégation,
Le Directeur Général des Services



Marie-Pierre HERALTA.